

Objet : Demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection pour l'aire d'accueil de la Boisse à Chambéry

La vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage,

Un système de vidéo protection a été mis en place en 2020 afin de protéger les bâtiments et les abords de l'aire d'accueil de La Boisse située 380 avenue des Landiers à Chambéry.

Ce système est destiné à prévenir et constater des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets ainsi que prévenir des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans un lieu ouvert au public particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol.

La nécessité de ce système de vidéoprotection a été à de nombreuses reprises constatée, notamment concernant la protection de la borne permettant l'accès à l'aire par les caravanes ainsi que la prévention d'agression du personnel de l'aire d'accueil.

Ce système est composé de trois caméras qui sont orientées au niveau du bureau d'accueil de l'aire et de l'entrée « véhicules » de l'aire d'accueil (côté borne et conteneurs).

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que Grand Chambéry est compétent en matière d'accueil des gens du voyage,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au président les demandes d'autorisation relatives à la vidéoprotection,

Vu l'arrêté de délégation de fonction à la vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage n° 2024-038 A,

Considérant la nécessité de renouveler la demande d'autorisation du système de vidéoprotection de l'aire d'accueil des gens du voyage située 380 avenue des Landiers à Chambéry,

DECIDE

Article 1 : une demande d'autorisation du système de vidéoprotection de l'aire d'accueil de la Boisse à Chambéry pour les années 2025 à 2030 sera adressée au préfet de la Savoie,

Article 2 : conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, cette décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Fait à Chambéry,

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Président ou VP

Numéro attribué à l'acte :

2025-009D

Objet de l'acte :

Demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection pour l'aire d'accueil de la Boisse à Chambéry

Classification Préfecture :

3 - Domaine et patrimoine 5 - Autres actes de gestion du domaine public 2 - Autres

Date de l'acte :

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20250116-lmc1H33050H1-AR

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H33050H1

Date de transmission en Préfecture :

21 janvier 2025

Date de réception en Préfecture :

21 janvier 2025

Date de publication sur le site internet:

mardi 21 janvier 2025